



Délibération n° 2

Conseil Municipal du Lundi 17 octobre 2022

Direction Générale des Services

Domaine de compétence :
5.4 - Délégation de fonctions

Le Lundi Dix Sept Octobre deux mille vingt deux à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Franck TINDILLER.

Date de convocation :
10/10/2022

Membres présents : 24

Membres ayant donné pouvoir : 8

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s) : 1

Nombre de votants : 32

Affiché le 20/10/2022

Présents : Monsieur Franck TINDILLER, Madame Maryse MAILLART, Madame Nathalie TILLIER, Madame Christelle BEURAIN, Monsieur Charles LANQUETIN, Monsieur Bernard WAUQUIER, Monsieur Sébastien BAILLET, **Adjoint**, Madame Marine NEMPONT, Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur René BONVOISIN, Monsieur Gérard ANDRÉ, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Adrien BACLET, Monsieur Philippe RAMET, Madame Lyliane DUFOUR, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Justine GOSSELIN, Madame Coralie PREUVOST, Madame Andréa ÉLYSÉ, Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, Madame Anne-Marie GOLDTEIN **Conseillers municipaux.**

Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Robert BAILLET à Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Grégory HURTREL à Monsieur Adrien BACLET, Madame Josiane BOUTOILLE à Madame Nathalie TILLIER, Monsieur Bernard GHESELLE à Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Dominique DELSAUX à Monsieur Gérard ANDRÉ, Monsieur Frédéric CADET à Monsieur Franck TINDILLER, Madame Sophie DENEUX à Madame Marine NEMPONT, Madame Caroline ROSSIGNOL à Madame Lyliane DUFOUR.

Absent (s) excusé (s) : 0**Absent (s) non excusé(s) :** Monsieur Xavier BRASSART**Votants :** 32**Secrétaire de séance :** Madame Marine NEMPONT

Objet : Subdélégation de signatures au bénéfice de la Directrice Générale des Services, Madame Isabelle DUFLOS

Rapporteur : Monsieur le Maire

Synthèse de la délibération :

Suite à l'élection du Maire en date du 1er août 2022, le conseil municipale est invité à autoriser les subdélégations de signatures au bénéfice de la Directrice Générale des Services, Madame Isabelle DUFLOS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L.2122-19,

Considérant Qu'il est nécessaire, pour une bonne gestion des affaires de la commune et des services de la Collectivité, que le Maire puisse subdéléguer à la Directrice Générale des Services la signature d'un certain nombre de documents,

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à subdéléguer à Madame Isabelle DUFLOS, la signature des documents suivants :

- 1- Correspondances courantes relevant des attributions de la direction (recrutement, formation, gestion administrative du personnel) ;
- 2- Actes de gestion du personnel (arrêtés, décisions, attestations certifications, etc...) ;
- 3- Documents comptables concernant le budget communal , à l'exception des réquisitions de paiement ; les bons de commande à hauteur de 10 000 € ;
- 4- Actes de gestion relatifs aux problèmes de pensions et validations du service du personnel ;
- 5- Actes relatifs à la formation des agents ;
- 6- Actes relatifs à la gestion des dossiers sociaux du personnel ;
- 7- Ampliations, copies et extraits conformes, d'arrêtés et de décisions concernant les matières relevant des attributions de la Direction.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à subdéléguer la signature des actes susmentionnés au bénéfice de la Directrice Générale des Services, par voie d'arrêté.

La délibération est adoptée par 32 voix pour.

Vu pour être affiché le 20 Octobre 2022 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

Franck TINDILLER

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.

